

Département  
**D'EURE ET LOIR**

ARRONDISSEMENT  
DREUX

CENTRE COMMUNAL DE  
L'ACTION SOCIALE DE  
VERNOUILLET

 Vernouillet 28

BUDGET : Principal du CCAS

OBJET :  
Approbation du Budget  
Primitif 2023

Date de la  
convocation

7 mars 2023

Service financier :  
Jmb-dd-ma-2023.019

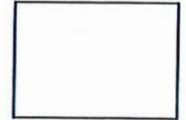
Acte certifié exécutoire après transmission  
aux services préfectoraux  
Publication ou affichage le  
notification le

31/03/2023

*Par délégation du  
Président,  
La DGS*

*C. COBRIER*

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION



L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le QUATORZE MARS à 18H00, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Damien STEPHO :

Etalent présents : D. STEPHO ; C. LUCAS ; S. VIGNY ; J. TRAPATEAU ; S. MERABTI ; G. QUERITE ; M. HASSANPOUR ; P. BAMBOTE WANTONTWA ; Y. SCOURNEC ; M. SIADOUA.

Excusés : J.P RICHARD ; A. AHSAINI ; N. BOUADLA-ABDI ; J. RUULT ; A. PIAUPHREIX ; S. AHIZOUN ; P. LAURET-MOUHOUBI ;

Mme Catherine LUCAS a été élue secrétaire.  
La séance a débuté à 18h00 et s'est terminée à 18h45.

Le Conseil d'Administration du CCAS de Vernouillet, délibérant sur le budget primitif de l'exercice 2023 présenté par Monsieur Damien STEPHO, Président :

Section de Fonctionnement :

Recettes fonctionnement	ROB	AJUST	BP 2023
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	9 400,00	-	9 400,00
042 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	355,00	-	355,00
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSE	250 653,00	-	250 653,00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	790 000,00	-	790 000,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10,00	-	10,00
	<b>1 050 418,00</b>	-	<b>1 050 418,00</b>
Dépenses fonctionnement	ROB	AJUST	BP 2023
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	332 048,00	-	332 048,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	641 000,00	-	641 000,00
042 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4 895,00	-	4 895,00
85 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	69 475,00	-	69 475,00
87 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000,00	-	3 000,00
	<b>1 050 418,00</b>	-	<b>1 050 418,00</b>

La section de fonctionnement du Budget Primitif 2023 pour le budget principal du CCAS est construite sur la base des éléments présentés lors du Rapport d'Orientation Budgétaire. Aucune modification n'a été apportée aux montants proposés lors du ROB.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 050 418,00 €.

Section d'Investissement :

Recettes Investissement	ROB	AJUST	BP 2023
040 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4 895,00	-	4 895,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	970,00	-	970,00
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 500,00	-	4 500,00
	<b>10 365,00</b>	-	<b>10 365,00</b>
Dépenses Investissement	ROB	AJUST	BP 2023
040 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	355,00	-	355,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 510,00	-	5 510,00
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 500,00	-	4 500,00
	<b>10 365,00</b>	-	<b>10 365,00</b>

La section d'Investissement du Budget Primitif 2023 pour le budget principal du CCAS est construite sur la base des éléments présentés lors du Rapport d'Orientation Budgétaire. Aucune modification n'a été apportée aux montants proposés lors du ROB.

Accusé de réception en préfecture  
028-262800352-20230314-2023-019-FIN-BF  
Date de réception préfecture : 28/03/2023

La section d'Investissement s'équilibre à 10 365,00 €.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration,  
APPROUVE, à l'unanimité, le Budget Primitif 2023,  
ET ONT SIGNE les membres présents,  
Pour copie certifiée conforme ;

La secrétaire de séance,



Catherine LUCAS,

Le Président,



Damien STEPHO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.

Accusé de réception en préfecture  
028-262800352-20230314-2023-019-FIN-BF  
Date de réception préfecture : 28/03/2023